

ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Comment déterminer la contribution familiale de votre enfant

Revenu fiscal de référence de 2012	
Prestations familiales annuelles (2012) (Allocations familiales)	+ _____
TOTAL REVENUS ANNEE 2012 (RA)	=

1. DETERMINEZ VOS POINTS DE CHARGE

Foyer avec	1 enfant à charge	: 6 points
	2 enfants à charge	: 7 points
	plus de 2 enfants à charge	: 2 points supplémentaires par enfant
Ajouter pour	un enfant handicapé	: 1 point
	une personne à charge au foyer	: 1 point
	un seul parent au foyer	: 1 point

TOTAL DES POINTS DE CHARGE (PC)

2. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

$$QF = \frac{RA}{PC} \quad \dots\dots\dots$$

Exemple : Famille de 3 enfants (à charge)

avec un revenu annuel (allocations familiales incluses) de 26 892 €

$$RA = 26\,892 \text{ €}$$

$$PC = 9$$

$$QF = \frac{26\,892}{9} = 2\,988 \text{ €} \quad \text{Catégorie 3}$$

Le coût de la contribution familiale par enfant est donc : 280.60 € par trimestre.

3. DETERMINEZ LA CONTRIBUTION FAMILIALE TRIMESTRIELLE

TARIFS 2014-2015

QUOTIENT FAMILIAL	CATEGORIE	MONTANT TRIMESTRIEL (3 TRIMESTRES PAR ANNEE SCOLAIRE)
€		€
Inférieur à 2 204	1	134.40
de 2 204 à 2 686	2	205.00
de 2 686 à 3 197	3	280.60
de 3 197 à 3 767	4	352.00
de 3 767 à 4 422	5	414.00
de 4 422 à 5 195	6	467.60
de 5 195 à 6 111	7	529.70
de 6 111 à 7 201	8	591.20
supérieur à 7 201	9	633.60
	Forfait	602.00

Il y a 3 trimestres par année scolaire.

4. REDUCTION A PARTIR DU 3ème ENFANT AU CENTRE SAINT-MARC

Une réduction est effectuée, à partir du 3ème enfant scolarisé en 2014-2015 au Centre Saint-Marc. Pour le troisième enfant, et pour les suivants, la contribution familiale sera divisée de moitié.

5. JUSTIFICATIF

Une photocopie de **votre avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012** devra être jointe au dossier si vous vous classez dans les catégories 1 à 8.

En cas de non réception de ce document, la famille sera classée de façon définitive en **catégorie Forfait**.